

Motion du 11 mars 2009 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Mmes Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Une retraite pour les artistes».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 17 février 2010)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la fragilité économique est inhérente au statut d'artiste;
- l'immense difficulté, voire l'exclusion, des artistes à pouvoir constituer une retraite au sens du deuxième pilier des assurances sociales suisses;
- les conclusions de l'étude réalisée par l'Office fédéral de la culture et l'Office fédéral des assurances sociales qui recommandent un traitement spécifique à la couverture sociale des artistes;
- les deux forums «Art, culture et création» organisés par le Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC) à Genève;
- les conclusions du groupe de travail sur le statut social des artistes élaborées dans le cadre des travaux de ces deux forums ainsi que celles de la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remplir son rôle de prévoyance sociale auprès du monde de la culture en:

- majorant la part de toute subvention destinée à des salaires, honoraires, cachets rétribuant des artistes d'une cotisation volontaire employeur dès le premier franc versé et indépendamment de la durée de l'engagement;
- confiant la gestion des comptes personnels des artistes à la caisse la plus appropriée;
- versant les cotisations de retraite directement à la caisse retenue;
- rappelant aux subventionné-e-s leurs devoirs d'employeurs pour le premier pilier et autres assurances sociales obligatoires.